



**CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES
DE BORDEAUX-AQUITAINE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mercredi 14 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL



Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Mercredi 14 octobre 2020

Rectorat de l'académie de Bordeaux
Salle Saint-John-Perse
5, rue Joseph de Carayon-Latour, Bordeaux
☎ 05 57 57 38 00

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2020.
2. Informations du Directeur général – mesures de rentrée et gestion de la crise sanitaire.
3. Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine.
4. Budget rectificatif n° 1 - Exercice 2020.
5. Mise à jour des principes de prise en charge des frais de mission.
6. Proposition d'admissions en non-valeur :
 - a. Dettes contentieuses inférieures ou égales à 150 € ;
 - b. Créances irrécouvrables supérieures à 150 €.
7. Charte de l'achat public du Crous de Bordeaux-Aquitaine.
8. Questions diverses.

Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	À reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
M. Claudio GALDERISI, Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation, Région académique Nouvelle-Aquitaine	X		Mme LASMOLES et Mme MARTEL (2)
Représentants de l'État			
M. Patrick AMOUSSOU-ADEBLE, Secrétaire général pour les Affaires régionales (SGAR) auprès du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine		X	
M. Dominique REBIÈRE, DRRT au SGAR – suppléant de M. Amoussou-Adeble		X	
M. Selim KANÇAL, chef du pôle Jeunesse et Vie associative à la DRJSCS ALPC	X		M. HOLUBEIK et Mme LECERF (2)
Mme Chantal PETITOT, Directrice régionale adjointe de la Jeunesse, des Sports, et de la Cohésion sociale – suppléante de M. Kançal		X	
Mme Isabelle LASMOLES, directrice adjointe de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement aquitain		X	
M. Renaud LAHEURTE, Directeur départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde – suppléant de Mme Lasmoles		X	
M. Jean-Luc HOLUBEIK, responsable du pôle C de la DIRECCTE		X	
M. Thomas LECROART, Pôle C de la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi		X	
Mme Isabelle MARTEL, Directrice régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine et de la Gironde (DRFIP) – suppléant de M. Holubeik		X	
M. Philippe DE GUENIN, directeur régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt, Nouvelle-Aquitaine		X	
Mme Fabienne REGONDAUD, Adjointe au chef de service SRFD, DRAF Nouvelle-Aquitaine – suppléante de M. De Guenin	X		M. AMOUSSOU-ADEBLE (1)
Représentants des personnels ouvriers			
M. Nicolas RENAULT, SGEN-CFDT	X		
Mme Muriel BRARD-SOUBAIGNE, SGEN-CFDT, suppléante de M. Nicolas Renault		X	
M. Jean-Philippe TISAIRE, CGT CROUS	X		
Mme Edith THAMALET, CGT CROUS, suppléante de M. Jean-Philippe Tisaire		X	
Représentant des personnels administratifs			
M. Pierre COURTE, UNSA		X	
Mme Amandine RATHIER, UNSA, suppléante de M. Pierre Courte	X		
Présidents établissements enseignement supérieur			
M. Olivier PUJOLAR, vice-président de l'université de Bordeaux	X		
M. Christophe BACON, vice-président formation de Bordeaux INP – suppléant de M. Olivier Pujolar		X	
M. Nicolas CHAMP, vice-président du CA de l'Université Bordeaux - Montaigne	X		M. PUJOLAR (1)
M. Yves DELOYE, directeur de Sciences Po Bordeaux- suppléant de M. Nicolas Champ		X	
Représentant de la Région Nouvelle- Aquitaine			
Mme Anne GÉRARD, conseillère régionale		X	
M. Gérard BLANCHARD, conseiller régional, vice-président ESR – suppléant de Mme Anne Gérard		X	
Représentants des communes et des établissements publics de coopération intercommunale			

Mme Harmonie LECERF, adjointe au Maire de Bordeaux		X	
Mme Emmanuelle AJON, adjointe au Maire de Bordeaux – suppléante de Mme Harmonie Lecerf		X	
Mme Stéphanie ANFRAY, conseillère à Bordeaux Métropole		X	
Mme Amandine BETES, conseillère à Bordeaux Métropole – suppléante de Mme Stéphanie Anfray		X	
M. Régis LAURAND, conseiller à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées		X	
Mme Pauline ROY, conseillère à la Communauté d'agglomération Pau-Pyrénées – suppléante de M. Régis Laurand		X	
Personnalités désignées en raison de leurs compétences			
M. Arnaud VIRRION, directeur général du CRIJ (Centre régional information jeunesse) Nouvelle-Aquitaine	X		M. LAURAND (1)
Mme Sarah MAUGAIN, coordonnatrice de l'association Étu'Recup		X	
Mme Julie FAIVRE, vice-présidente étudiante de l'Université Bordeaux-Montaigne		X	
M. Paul MARSAN, vice-président étudiant de l'Université de Bordeaux		X	
Administrateurs titulaires, suppléants ou délégataires – A	Présent – B	Absent- C	A reçu pouvoir du délégant titulaire – D :
Représentants des étudiants			
M. Pierre FRÉRET, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux	X		M. CASTELLAN (1)
Mme Julia CANAC, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux, suppléante de M. Pierre Fréret		X	
M. Clément CASTELLAN, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux		X	
Mme Hélène MONNERVILLE, « INTER'ASSOS », Collège de Bordeaux – suppléante de M. Clément Castellan	X		
Mme Clara BARBOSA, UNEF, Collège de Bordeaux		X	
Mme Estelle LAROCHE, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléante de Mme Clara Barbosa		X	
M. Valentin MOROLDO, UNEF, collège de Bordeaux		X	
M. Thomas DELIVET, UNEF, Collège de Bordeaux - suppléant de M. Valentin Morolodo		X	
Mme Juliette SOUCHERE, UNI, collège de Bordeaux		X	
M. Axel ROULLIAUX, UNI, Collège de Bordeaux – suppléant de Mme Juliette Souchère		X	
Mme Yona BOLOT, « Bouge ton Crous » - Collège de Pau		X	
M. Léon SKINNER, « Bouge ton Crous », Collège de Pau – suppléant de Mme Yona Bolot		X	

Nombre de membres présents titulaires du CA : 7

Nombre d'administrateurs présents (titulaires et suppléants) : 10 (colonne B)

Nombre de délégataires (pouvoirs) : 8 (colonne D)

Total des voix (colonne B + D) = 18

Le quorum du tiers de présents est atteint : 10/27

Membres présents avec voix consultative :

PV – Conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine, 14 octobre 2020 - 4

M. Jean-Pierre FERRÉ, directeur général du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;
M. Olivier GOULET, contrôleur financier régional ;
Mme Brigitte CHAUVET, agent comptable du Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Personnalités invitées par le président du conseil d'administration :

M. Yann-Eric PROUTEAU, directeur adjoint du Crous de Bordeaux-Aquitaine ;
M. Fabrice PEZZIARDI, directeur du Clous de Pau ;
Mme Lauriane PROUST-RABOUAM, cheffe du service des Affaires financières ;
M. Denis DUMAS, coordonnateur Hébergement ;
Mme Frédérique CHARLEUX, cheffe du service de la Vie étudiante ;
Mme Sophie FALLERI-VIALARD, cheffe du service des Affaires générales et juridiques ;
Mme Florence NAYROLLES, secrétaire de direction.

Le conseil d'administration du Crous de Bordeaux-Aquitaine s'est réuni le mercredi 14 octobre, à 9h30, sous la présidence de monsieur Claudio Galderisi, Recteur délégué à l'Enseignement supérieur, à la Recherche et à l'Innovation de la Région académique Nouvelle-Aquitaine.

La séance est ouverte à 9h35.

Monsieur le Recteur ouvre la séance en remerciant le Crous pour sa mobilisation continue au service des étudiants depuis le début de la crise sanitaire.

Il liste les pouvoirs et totalise le nombre de voix : 18. Il précise que monsieur Pujolar rejoindra en cours de séance le conseil, en visio-conférence, mais qu'il a donné pouvoir à monsieur Champ.

1) Approbation du procès-verbal (PV) du conseil d'administration du 17 juin 2020

Rédigé par les services du Crous, le PV fait mention des membres présents, de ceux ayant donné pouvoir et de la teneur des débats. Il retrace les discussions et comptabilise les votes.

Monsieur Champ fait remarquer qu'il y a une erreur dans le procès-verbal dans le décompte des voix du vote du point 9 portant sur les « Tarifs de restauration du personnel » : deux administrateurs ont voté contre cette délibération.

Le PV est modifié et le décompte de voix corrigé : 15 « pour » et 2 « contre ».

Délibération n° 01-2020-10 : le procès-verbal du conseil d'administration du 17 juin 2020 est approuvé.
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

2) Informations du Directeur général – mesures de rentrée et gestion de la crise sanitaire

1. Le logement étudiant

Monsieur Ferré rappelle que la résidence des Arts et Métiers a été rétrocédée au 1^{er} septembre 2020 à une association qui en prend la gestion. Les administrateurs ont validé cette décision lors du conseil d'administration du 17 juin 2020.

Monsieur Ferré présente les aménagements des résidences M. Serres et J. Baker.

Le taux d'étudiants renouvelants a progressé, passant de 48 % à 54 % à cette rentrée. En effet, les étudiants ont tendance à garder leur logement, au regard de la tension sur ce secteur. Le nombre de places pour les primo-demandeurs s'est donc réduit, passant de 3 812 en 2019 à 3 367 en 2020. Le nombre de demandes de logement a décliné aussi significativement, passant de 35 754 à 28 455 dossiers déposés, conséquence du nombre moindre d'étudiants étrangers.

Dans le parc résidentiel, les équipes du Crous ont communiqué sur les gestes barrières à respecter, au moyen d'affichettes, de pictogrammes et *via* les supports numériques.

2. La restauration

À cette rentrée est mis en place du ticket restaurant à 1 € (Plateau Campus ou Formule Snacking) au profit de tous les boursiers. Environ 30 % des repas servis sont des repas à 1 euro. Sur la période entre janvier et septembre, les structures de restauration ont accusé une baisse de fréquentation de 47 % par rapport à 2019.

Concernant l'évolution de l'offre, monsieur Ferré présente les nouveaux Crous Market' sis

à l'ESTIA (Bidart) et à la Bibliothèque universitaire de Sciences et technologies (Talence). La structure de la côte basque vient pallier l'absence d'offre de restauration aux alentours. Celle de Talence représente une nouvelle offre au cœur du Campus de Peixotto.

Le Crous a communiqué sur les gestes barrières en restauration. Il est à noter que la capacité d'accueil a été divisée par deux ou par trois, selon les sites. Cette contrainte s'est traduite par des files d'attentes importantes.

Monsieur Ferré rappelle que ce sujet du temps d'attente fait l'objet d'un travail concerté avec les établissements d'enseignement supérieur, qui doivent notamment encourager l'échelonnement des horaires de fin de cours et l'augmentation de la durée de la pause méridienne.

3. Les aides financières

Monsieur Ferré indique que le montant des bourses sur critères sociaux (BCS) a progressé de 1,2 %, suivant le cours de l'inflation. Près de 30 000 étudiants ont été payés avant fin septembre, 50 % des dossiers avaient été traités avant fin août. Au 14 octobre, c'est plus de 90 % de dossiers BCS qui sont traités.

Monsieur Ferré rappelle que l'échelon 0 bis représente 1 032 € d'aide annuelle, le E7 5 679 €.

Les aides à la perte d'emploi et de stage ont bénéficié à plus de 3 600 étudiants. D'autres aides sont venues compléter le dispositif (aide au mérite, aide à la mobilité en Master, aide à la mobilité Parcoursup).

Monsieur Pujolar rejoint la séance du conseil d'administration en visio-conférence.

4. L'accompagnement social

L'accompagnement social doit être soutenu en période de crise sanitaire aux conséquences sociales très marquées. La mobilisation du Crous est continue depuis mars 2020, en lien avec l'Université de Bordeaux et l'Université Bordeaux-Montaigne.

Le Crous a réorganisé le service social afin de réduire de délai d'attente avant un rendez-vous avec un travailleur social. En début d'année scolaire, les travailleurs sociaux ont accepté cette modification qui entraîne une mutualisation des demandes de rendez-vous et le fin de la sectorisation.

Pour comparaison, en septembre 2019, 900 rendez-vous avaient été réalisés, contre 1 600 en septembre 2020.

Pour ce qui est des aides spécifiques, le montant attribué est deux fois plus important en septembre 2020 qu'en septembre 2019 : 287 971 €, pour 671 bénéficiaires, contre 118 570 € pour 257 bénéficiaires l'an passé.

Le Crous a distribué 80 000 € en bons d'achats alimentaires et 15 000 colis alimentaires depuis mars 2020, grâce à un partenariat entre la Banque alimentaire de Bordeaux-Gironde (BABG), les villes de Bordeaux, Pessac, Talence, Gradignan, Mont-de-Marsan, Dax, Pau. Une association étudiante prendra le relais de ce dispositif en novembre. Les modalités financières restent à expertiser.

5. Culture et vie de campus

Monsieur Pujolar quitte le conseil d'administration (se déconnecte de la visio-conférence).

Sur la part de la CVEC de l'exercice 2019 qui revenait au Crous, près de 800 000 € avaient été utilisés en dépenses d'investissement (Mac 64, (S)pace' Campus), 188 888 €

en financement pour les Campulsations et 40 000 € en appels à projet étudiants.

Sur l'exercice budgétaire 2020, 189 000 € de la part CVEC ont été fléchés sur les appels à projet et 83 000 € sur les aides d'urgence. Un nouvel appel à projets sera lancé avant la fin décembre 2020 (3 campagnes par année).

La treizième édition du Festival des Campulsations s'est tenue cette année sous une forme adaptée au contexte sanitaire. Sur le campus de Pessac, le Crous a donné carte blanche au « parti Collectif », qui a proposé une expérience immersive à l'('(S)pace' Campus. Du 24 au 26 septembre, des visites décalées de ce nouvel espace multimodal ont été suivies par 168 participants.

Les villes de Pau, Bayonne, Périgueux et Limoges ont également pu accueillir des événements culturels dans le cadre des Campulsations.

6. Plan de relance national

L'État a proposé à l'ensemble de ses opérateurs publics de formaliser des fiches projets dans le cadre d'un appel à projets « Plan de relance ». Monsieur Ferré rappelle que ces projets doivent avoir une dimension énergétique. Le Crous a déposé 12 projets, 5 en restauration, 4 en hébergement et 3 dans les services supports, au titre desquels le Crous sera informé des suites données courant décembre. Ces projets représentent plus de 51 millions d'euros.

Monsieur Ferré cite pour illustration certains projets, comme l'isolation extérieure du restaurant Cap' Sud à Pau, du RU2 à Pessac, la réhabilitation résiduelle des derniers bâtiments non traités du Village 6 et la reprise de l'ensemble de ce Village 6 pour améliorer sa performance énergétique.

7. Inauguration de l'('(S)pace' Campus

Monsieur Ferré commente les photographies de l'inauguration officielle de ce bâtiment. La cérémonie s'est déroulée en présence de Madame la Ministre, de la présidente du Crous, du président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine et de nombreuses personnalités (100 personnes présentes).

Monsieur Ferré reprend certains passages du prononcé de la Ministre :

« Je tiens à souligner l'engagement des équipes du Crous de Bordeaux-Aquitaine qui à l'instar de l'ensemble du réseau a redoublé d'efforts en cette rentrée particulière pour accomplir les missions qui sont les siennes. »

« Notre jeunesse est notre meilleur atout pour sortir de cette crise et pour cela nous devons lui donner le pouvoir d'agir. Cela ne peut se faire sans l'amélioration des conditions de vie de nos jeunes dont les Crous sont un moteur essentiel par les projets innovants qu'ils façonnent. »

Monsieur le Recteur remercie monsieur Ferré pour ce point très complet et très riche.

Il adresse ses félicitations aux équipes du Crous pour cette belle inauguration. Les acteurs institutionnels forment le vœu que l'('(S)pace' Campus devienne un lieu vivant et central du campus.

Concernant le Plan de relance, monsieur le Recteur rappelle l'objectif métropolitain des 650 logements construits par an. Ce point se retrouvera également dans le contrat de plan État-Région (CPER) qui sera finalisé dans les prochaines semaines.

Monsieur le Recteur souligne que le confinement a mis en exergue l'importance de la qualité des logements étudiants.

3) Mise à jour du règlement intérieur du conseil d'administration (CA) du Crous de Bordeaux-Aquitaine

Monsieur Ferré présente cette délibération.

Le règlement intérieur du CA a été adopté en mars 2019 sur la base d'une trame fournie par le Crous. Il est apparu nécessaire de l'adapter pour éviter le contentieux lié à l'opposabilité des mesures adoptées.

Parmi les modifications du règlement intérieur, monsieur Ferré cite le paragraphe lié à la date d'envoi des convocations qui est fixée à sept jours francs avant la séance du conseil. La publication des délibérations et du procès-verbal de conseil d'administration sur le site internet du Crous est consacrée par ce document, qui sera lui-même publié en ligne.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur soumet la délibération au vote.

La délibération n°03-2020-10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

4) Budget rectificatif (BR) n° 1 - Exercice 2020

Monsieur Galderisi rappelle que deux articles composent cette délibération : l'article 1 détaillant les autorisations budgétaires et l'article 2 concernant les prévisions budgétaires. Ces deux articles composent la trame du budget rectificatif n°1 de l'exercice 2020.

À cette occasion, monsieur le Recteur remercie madame Chauvet pour son dévouement et le travail remarquable qu'elle a accompli au Crous pendant cinq années. Il laisse la parole à monsieur Ferré.

Monsieur Ferré explique combien ce budget rectificatif est important. Il vise à mesurer l'impact de la crise sanitaire sur le budget de l'établissement qui repose pour les deux tiers sur des ressources propres.

Monsieur Ferré laisse la parole à madame Proust-Rabouam pour présenter ce BR n°1.

Concernant la situation sur les différents ratios :

- la subvention pour charges de service public est abondée de 4,7 millions d'euros, pour compenser les pertes d'exploitation à hauteur de 3,3 millions d'euros ;
- 0,3 millions d'euros ont été alloués au Crous pour améliorer l'accessibilité de ses bâtiments ;
- 0,8 millions d'euros ont été versés pour financer la mesure sociale du ticket RU à 1 euro;
- 0,4 millions d'euros compensent le gel des loyers depuis janvier 2020.

La subvention totale s'élève donc à 14,7 millions pour l'année 2020.

Concernant les recettes propres, on constate une baisse du chiffre d'affaires en hébergement de 4,7 millions d'euros, soit 12 % de moins que la prévision initiale. La restauration enregistre une baisse de 6,9 millions d'euros par rapport aux prévisions initiales.

Monsieur Ferré précise que la baisse du chiffre d'affaires en hébergement résulte des effets de la mesure nationale du gel des loyers mais également des dispositifs d'exonération au profit des étudiants qui avaient quitté temporairement ou définitivement

leur logement pendant la période de confinement.

Pour ce qui est des dépenses, elles étaient prévues à hauteur de 80 millions d'euros en crédits de paiement et de 86,4 en autorisations d'engagements. Les crédits de paiement baissent de 10,2 millions d'euros et les autorisations d'engagements de 4,2 millions d'euros.

Les dépenses de masse salariale sont réduites de 1,7 million d'euros, soit -47 ETPT. En effet, un report pendant le confinement s'est effectué du personnel de restauration (structures fermées) vers le personnel d'hébergement, ce qui a entraîné une baisse du besoin de recrutement en CDD.

Les crédits de paiement de fonctionnement ont eux aussi diminué de 2,3 millions d'euros par rapport aux estimations.

Enfin, les dépenses d'investissement sont revues à la baisse : -6,2 millions d'euros de crédits de paiement, principalement du fait du report en 2021 des travaux sur le village 3, bâtiments E et F et du nouvel espace de liaison.

Au total, les crédits de paiement au BR n°1 s'élèvent à 70 millions d'euros et les autorisations d'engagements à 82,2 millions d'euros.

Le solde budgétaire est négatif : il est de -7,9 millions d'euros.

Il constitue un solde intermédiaire du solde de la trésorerie.

Le résultat patrimonial affiche un déficit de 1,8 million d'euros.

La capacité d'autofinancement est de 0,6 million d'euros, et ne couvre pas la totalité des annuités de remboursement en capital d'emprunts.

Le fond de roulement sur l'exercice s'élève à 14 millions d'euros. Cependant, une grande part de ce fond de roulement n'est pas mobilisable puisque fléchée sur le financement des investissements immobiliers sur les années à venir.

Enfin, la trésorerie affiche un niveau satisfaisant soit 21,7 millions d'euros après le budget rectificatif n°1.

Madame Proust-Rabouam conclut sur la soutenabilité du budget au regard d'indicateurs rassurants au titre desquels le niveau de trésorerie.

Monsieur le Recteur confirme l'importance de ce budget rectificatif.

Monsieur Goulet formule plusieurs remarques.

L'État soutient le réseau des Crous fortement impacté par la crise sanitaire.

Si le BR présenté correspond à une photographie au 15 octobre, il est difficile de se projeter sur la fin de l'exercice.

Monsieur Goulet demande à monsieur Ferré de préciser les probables évolutions budgétaires d'ici au 31 décembre.

Les restes à payer (RAP) sont un élément d'inquiétude. Ils sont en hausse de 12 millions d'euros et représentent désormais un total 229 millions d'euros prévus. La grande majorité de ces RAP correspondent aux redevances dues aux bailleurs.

Le compte prévisionnel se dégrade fortement.

La capacité d'auto-financement reste légèrement positive, mais se dégrade à hauteur de 85 %. Le fond de roulement mobilisable est négatif.

Monsieur Goulet estime donc que le Crous a utilisé toutes ses marges de manœuvre. La combinaison d'un fond de roulement négatif et d'une capacité d'auto-financement fragile exige que le Crous redouble de vigilance dans les opérations futures d'investissement. Il serait intéressant de connaître le montant de la subvention pour charge de service public, actuellement discutée dans le projet de loi de finances à l'Assemblée nationale.

S'il est réaliste de penser que le Crous bénéficiera des subsides du Plan de relance, monsieur Goulet précise que les opérations financées par ce dernier devront être engagées avant la fin de l'année 2021. A défaut, le financement sera retiré.

Monsieur le Recteur indique que la date de ce conseil d'administration a été fixée pour permettre d'avoir le maximum d'informations disponibles.

Monsieur Ferré répond qu'un budget rectificatif n° 2 d'ajustement technique sera nécessaire. Concernant les restes à payer, c'est un point de vigilance pour tous les Crous, mais ils n'obèrent pas notre santé financière, puisqu'ils sont appuyés sur les loyers perçus. L'augmentation des restes à payer en 2020 est due à la prise en charge de la résidence Joséphine Baker.

Enfin, pour ce qui est du fond de roulement net comptable et du fond de roulement disponible : si le premier semble confortable, le second est fléché sur des investissements. Le Crous ne « thésaurise » pas.

Monsieur Ferré précise que le Plan de relance devrait améliorer les ratios d'endettement de l'établissement : des prêts peuvent être remplacés par des subventions.

Le prochain conseil d'administration du Crous devrait se tenir le 1^{er} décembre. À l'issue, les arbitrages budgétaires seront connus. Il est certain que les budgets des Crous ne seront pas des budgets « normaux » en 2020. Des mesures de compensation sont attendues.

Monsieur Goulet voudrait s'associer aux propos de monsieur le Recteur pour saluer la compétence de madame Chauvet, agent comptable, la qualité et la constance de son travail.

En l'absence d'autres remarques, monsieur le Recteur soumet la délibération au vote.

La délibération n°04-2020-10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 17

Contre : 0

Abstention : 1

5) Mise à jour des principes de prise en charge des frais de mission.

Monsieur Ferré présente cette délibération, qui se limite à décliner pour le Crous de Bordeaux-Aquitaine une directive nationale. En effet, la note interne du Crous du 19 septembre 2019 relative aux modalités de règlement des frais occasionnés par les

déplacements temporaires des personnels doit être modifiée, conformément à l'arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2016.

Le montant des remboursements des frais d'hébergement, nonobstant les coûts réels engagés, sont des montants forfaitaires. Ils s'élèvent à 70 € en taux de base, 90 € pour les villes supérieures à 200 000 habitants et à 110 € pour les communes de la métropole du Grand Paris.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur soumet la délibération au vote.

La délibération n°05-2020-10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 8

6) Proposition d'admissions en non-valeur :

- a. Dettes contentieuses inférieures ou égales à 150 € ;
- b. Créances irrécouvrables supérieures à 150 €.

Monsieur Ferré donne la parole à madame Chauvet et profite de l'occasion pour la remercier pour son implication au service du Crous, à l'occasion de sa dernière participation au conseil d'administration du Crous.

Madame Chauvet rappelle que, comme chaque année, une proposition (article 193 du GBCP) d'admission des créances en non-valeur peut être faite, dès lors que ces créances paraissent irrécouvrables.

Pour les deux volumes (respectivement 27 et 6 créances) que madame Chauvet présente aux administrateurs, le Crous a épuisé l'ensemble du panel des outils contentieux, diligentant des poursuites sans succès. La Cour des Comptes vérifie d'ailleurs que les poursuites ont bien été menées jusqu'au bout, avant l'admission en non-valeur, ce que le Crous peut prouver, documents à l'appui.

Madame Chauvet précise que l'admission en non-valeur n'entraîne pas une extinction de la dette vis-à-vis du Crous, qui conserve ses droits sur le débiteur. Cette opération permet de régulariser un ensemble d'écritures comptables, notamment le solde du compte 416-2.

Le nombre des créances inférieures ou égales à 150 € sont au nombre de 6, représentant une somme de 625,69 €. Le montant des dettes contentieuses supérieures à 150 €, au nombre de 27, s'élève à 26 268,7 €.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur remercie madame Chauvet et soumet la délibération au vote.

La délibération n°06-2020-10 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

7) Charte de l'achat public du Crous de Bordeaux-Aquitaine.

Monsieur Ferré rappelle que les achats du Crous sont réalisés en application du code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 et qui s'impose à tout opérateur

public. Le Crous souhaite réaffirmer, en tant qu'établissement public et pouvoir adjudicateur, les principes de la commande publique. Ce document lui permet de mettre à jour sa politique d'achats ainsi que son cadre juridique.

Au-delà des annexes du code de la commande publique, cette charte vise l'amélioration globale de ses performances d'achat et des processus. La section 1 précise notamment la politique d'achats du Crous. Quatre axes prioritaires y sont déclinés :

- assurer la performance économique des achats pour réduire les coûts supportés par le Crous (stratégie d'allotissement adaptée, prise en compte du coût complet) ;
- sécuriser juridiquement les achats (maîtrise des risques financier, juridique et pénal...) ;
- garantir le respect des principes fondamentaux de la commande publique et des règles éthiques (libre-concurrence, transparence...) ;
- développer l'achat responsable (clauses environnementales, réduction du délai de paiement, accès des marchés aux PME...).

Monsieur Ferré souligne que la publication de cette charte permettra de démontrer aux organismes de contrôle que le Crous a structuré sa démarche d'achat.

Monsieur le Recteur remercie le Directeur général et salue cet effort supplémentaire de transparence.

En l'absence de questions, monsieur le Recteur procède au vote.

La délibération n°07-2020-06 est adoptée à l'unanimité.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

8) Questions diverses

Monsieur le Recteur propose aux administrateurs de s'exprimer.

Monsieur Virrion témoigne des difficultés des jeunes face au contexte sanitaire et social et souhaite féliciter les équipes du Crous pour leur réactivité et anticipation. Il rappelle la nécessité pour tous les acteurs du champ de la jeunesse de se mobiliser tout au long de l'année 2021, dans le cadre du plan national « 1 jeune, 1 solution », lancé en juillet 2020.

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le Recteur remercie les membres du conseil de leur participation et clôt la séance à 10h45.

Le prochain conseil d'administration est fixé au 2 décembre 2020.

Fait à Bordeaux, le 23 octobre 2020

Claudio GALDERISI
Président du Conseil d'administration,
Par délégation de Madame la Rectrice

Recteur délégué Enseignement supérieur, Recherche et Innovation



